

E4 DÉVELOPPEMENT ET SUIVI DE L'ACTIVITÉ
COMMERCIALE
U41 Étude de cas

SESSION 2024

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :

- L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
- L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé.
- L'usage de la calculatrice financière, non programmable, sans mémoire alphanumérique, est autorisé.
- Aucun document n'est autorisé.
- Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19.

COMPOSITION DU DOCUMENT

Liste des annexes page 3/19

Sujet page 4/19

12 annexes page 10/19

BARÈME INDICATIF (total : 80 points)

DOSSIER A : BANQUE AU QUOTIDIEN ET ASSURANCE 29 points

DOSSIER B : PROPOSITION DE CRÉDIT IMMOBILIER 26 points

DOSSIER C : ASSURANCE-VIE ET DONATION 21 points

FORME (orthographe, expression, présentation) 4 points

REMARQUES IMPORTANTES

- La qualité professionnelle de la présentation, la clarté des raisonnements et la rédaction seront prises en compte dans l'évaluation des copies.
- Si vous devez formuler des hypothèses, indiquez-les clairement sur votre copie.
- Pour chaque dossier, il est conseillé de traiter les questions dans l'ordre.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Fiche clients M. et Mme ALIX.....	page 9
ANNEXE 2 - Relevé de compte M et Mme ALIX (extrait).....	page 10
ANNEXE 3 - Conditions tarifaires (extrait).....	page 10
ANNEXE 4 - Formule « Tous risques initial » ASSURMOI GRANIT ROSE ASSURANCES.....	page 11
ANNEXE 5 - Coefficient de réduction-majoration - CRM	page 12
ANNEXE 6 - Fiche clients M. et Mme DUBREUIL (extrait)	page 13
ANNEXE 7 - Conditions de prêt immobilier de la BANQUE GRANIT ROSE (BGR)	page 14
ANNEXE 8 - Loi Lemoine et assurance emprunteur	page 15
ANNEXE 9 - Équipement bancaire de M. GEDEON	page 16
ANNEXE 10 - Relevé de situation assurance-vie au 31/03/2024 (extrait)	page 17
ANNEXE 11 - Fiscalité des rachats en assurance-vie.....	page 18
ANNEXE 12 - Dispositions fiscales relatives aux donations	page 19

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Vous conseillez la clientèle dans l'agence « Ploumanac'h » de la Banque Granit Rose (BGR). Le village de Ploumanac'h, qui fut élu en 2015 « Village Préféré des Français », est rattaché à la ville de Perros-Guirec, une station balnéaire de la Côte de Granit Rose en Bretagne.

L'agence de Ploumanac'h est située dans une zone très touristique et très concurrentielle. La clientèle de l'agence est composée essentiellement de particuliers avec 30 % de clients haut de gamme. Outre la directrice qui gère le portefeuille des professionnels, l'agence est constituée de cinq conseillères et conseillers particuliers, dont vous, et un conseiller patrimonial.

Les principaux objectifs fixés par votre directrice d'agence sont de développer votre portefeuille par l'augmentation du taux d'équipement de vos clients, de fidéliser les clients et de limiter les risques.

DOSSIER A - BANQUE AU QUOTIDIEN ET ASSURANCE

Plusieurs rendez-vous sont programmés ce jour.

Sous-dossier 1 - Incidents de paiement

M. et Mme ALIX souhaitent vous rencontrer au sujet du fonctionnement de leur compte joint. Ils sont clients de votre agence depuis le versement de leur premier salaire il y a 10 ans. Ils travaillent tous les deux en tant qu'employés de mairie, sans incident de paiement jusqu'alors.

Ils vous expliquent qu'ils ont dû changer leur lave-linge et ont récemment eu des frais sur leurs deux voitures. Ces problèmes de trésorerie ont généré un découvert et des frais bancaires.

Vous trouverez leur fiche clients en **annexe 1** et un extrait de relevé de compte en **annexe 2**.

Ils veulent comprendre les frais bancaires et savoir s'ils auront des agios à payer.

A.1 Indiquer à quoi correspondent les frais figurant sur l'extrait de relevé de compte (annexes 2 et 3).

Vous informez vos clients que le montant des agios qu'ils auront à payer pour la période du 26 avril au 3 mai sera de 0,43 €.

A.2 Retrouver, à l'aide des annexes 2 et 3, le calcul du montant des agios qu'ils auront à payer pour la période du 26 au 30 avril.

A.3 Proposer deux solutions pour limiter les frais bancaires.

Sous-dossier 2 - L'offre de clientèle fragile

Vous recevez Robert BEAUME, salarié d'une enseigne de la grande distribution et client de votre banque depuis plusieurs années.

Ces trois derniers mois, son compte bancaire était régulièrement à découvert, avec des incidents de paiement répétés.

Depuis que son amie a quitté le foyer familial l'hiver dernier, il rencontre des difficultés financières pour payer le loyer et les dépenses quotidiennes. Il envisage d'aller vivre chez sa sœur avec ses enfants de 2 et 4 ans le temps de trouver une solution.

Votre client est éligible à l'offre à la clientèle fragile.

A.4 Lister quatre services bancaires composant cette offre.

A.5 Donner un intérêt de l'offre de clientèle fragile :

- pour votre client,
- pour la banque.

Sous-dossier 3 - Ouverture de compte et assurance

Vous rencontrez ce matin M. et Mme BASILE qui viennent de déménager dans la région et souhaitent ouvrir leurs comptes dans votre agence.

Ils détiennent un compte à vue joint et un livret A chacun dans leur banque actuelle.

A.6 Présenter la procédure d'ouverture du compte à vue joint (documents nécessaires, vérifications à effectuer).

Vous expliquez à vos clients qu'ils peuvent bénéficier du service d'aide à la mobilité bancaire.

A.7 Définir le service d'aide à la mobilité bancaire et le(s) compte(s) concerné(s).

A.8 Lister trois obligations de votre établissement pour mettre en place ce service.

Vos clients souhaitent également assurer leur véhicule auprès de votre établissement.

Leur Renault Clio, qu'ils ont achetée neuve en 2020, est assurée depuis son achat auprès de MX Assurances. Ils avaient retenu la formule au tiers avec, comme garantie complémentaire, la protection corporelle du conducteur.

Ils ont eu un accident l'été dernier et souhaitent bénéficier d'un contrat plus protecteur. Vous leur proposez de souscrire la formule « tous risques initial » (**annexe 4**).

A.9 Justifier l'intérêt de la formule tous risques pour vos clients.

Rassurés par votre proposition, Ils vous demandent de leur préparer un devis.

A.10 Présenter quatre éléments à prendre en considération pour le calcul de la prime.

Vos clients vous informent que l'an dernier leur Coefficient de Réduction-Majoration (CRM) était de 0,60. Ils ont eu un accident l'été dernier responsable à 100 % et un bris de glace le 5 septembre 2023.

Vous informez vos clients que leur nouveau CRM sera de 0,75 et que la prime annuelle de base (avant application du CRM) sera de 610 €.

A.11 Expliquer l'utilité du CRM.

A.12 Justifier par le calcul le nouveau CRM à l'aide de l'annexe 5.

A.13 Calculer leur cotisation annuelle d'assurance automobile.

Convaincus par votre proposition, M. et Mme BASILE souhaitent souscrire à l'assurance « tous risques initial ».

A.14 Lister les documents que devront vous fournir vos clients pour assurer leur véhicule.

A.15 Indiquer la procédure de résiliation dans le cas d'un changement de leur contrat d'assurance automobile.

DOSSIER B - PROPOSITION DE CRÉDIT IMMOBILIER

Sous-dossier 1 - La simulation du prêt

Vous recevez M. et Mme DUBREUIL. Ils sont actuellement locataires (loyer mensuel de 725,00 €) et souhaitent acheter leur résidence principale à Ploumanac'h.

Vous disposez de la fiche clients (**annexe 6**).

Les époux DUBREUIL décident de faire un apport personnel de 25 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale d'un montant de 200 000 € auquel vont s'ajouter les frais de notaire de 16 900 € et les frais d'agence de 8 100 €.

Vous disposez en **annexe 7** des conditions de prêt de la Banque Granit Rose.

B.1 Présenter sous forme de tableau le plan de financement pour l'acquisition de ce logement en faisant ressortir :

- le montant de l'achat,
- les frais de notaire et d'agence,
- le besoin de financement total,
- l'apport personnel,
- le montant du prêt.

Les frais de dossier et de garantie ne seront pas pris en compte car ils sont financés par ailleurs.

Mme DUBREUIL dispose d'un PEL souscrit le 15 janvier 2019 (**annexe 6**). Elle se demande s'il serait pertinent de l'utiliser, sachant que le taux du prêt épargne logement est de 2,2 % hors assurance.

B.2 Expliquer aux époux DUBREUIL s'ils ont intérêt à utiliser leurs droits à prêt épargne logement (annexes 6 et 7).

Après réflexion, ils choisissent de conserver le PEL de Mme DUBREUIL car ils prévoient de conserver leurs droits à prêt pour de futurs travaux immobiliers. Vos clients vous demandent donc de réaliser une simulation de financement immobilier pour un montant de 200 000 €, en les assurant tous les deux à 100 % (**annexe 7**).

B.3 Calculer à l'aide de l'annexe 7 :

- la mensualité hors assurance du prêt immobilier,
- la mensualité assurance comprise,
- le coût total du crédit immobilier pour les époux DUBREUIL.

B.4 Conclure sur la faisabilité du projet en vous appuyant sur le taux d'endettement global des clients.

B.5 Citer deux autres critères à considérer pour accorder ou refuser un prêt immobilier.

B.6 Présenter un avantage du cautionnement mutuel :

- pour ce couple,
- pour la banque.

Sous-dossier 2 - Assurance emprunteur

M. et Mme DUBREUIL ont eu connaissance de la réforme de l'assurance emprunteur (**annexe 8**). Ayant été gravement malade en 2016, M. DUBREUIL souhaite des éclaircissements.

B.7 Présenter l'utilité d'un questionnaire de santé pour l'assureur.

B.8 Expliquer à M. DUBREUIL s'il doit compléter un questionnaire de santé.

M. et Mme DUBREUIL s'interrogent sur la possibilité de changer d'assurance emprunteur pendant la période de remboursement de leur crédit immobilier.

B.9 Expliquer aux époux DUBREUIL la condition à respecter pour changer d'assurance emprunteur.

DOSSIER C - ASSURANCE-VIE ET DONATION

M. GEDEON a pris rendez-vous à l'agence pour faire le point sur ses placements et notamment ses contrats d'assurance-vie. Vous l'avez reçu l'an dernier lors du décès de sa femme. Il aimerait aujourd'hui aider sa fille unique Alexia qui va acheter un appartement. Il envisage, pour la première fois, de lui faire une donation de 140 000 €. Il souhaite retirer cet argent de son PEL et de son assurance-vie ALTAVIE.

Vous trouverez des informations sur les comptes de votre client en **annexes 9 et 10** et sur la fiscalité de l'assurance-vie en **annexe 11**.

Sous-dossier 1 – Assurance-vie

C.1 Présenter la raison pour laquelle le retrait pour chacun de ses produits (PEL et assurance-vie ALTAVIE) n'est pas la solution optimale.

Vous lui conseillez plutôt de faire un rachat partiel de 40 000 € sur le contrat d'assurance-vie LEAVIE et un retrait de 100 000 € sur le livret bancaire ZENEPARGNE.

Vous éditez le dernier relevé trimestriel de situation du contrat d'assurance-vie LEAVIE (**annexe 10**).

C.2 Montrer, à l'aide de l'annexe 10, l'utilité du relevé de situation d'une assurance-vie (3 arguments attendus).

M. GEDEON ne se souvient plus de la notion d'unité de compte. Vous répondez à ses questions.

C.3 Définir la notion d'unité de compte.

C.4 Expliquer comment évolue la valeur d'une unité de compte.

C.5 Calculer le montant de l'épargne constituée sur « Fonds Actions Internationales Optimum » et sur « Fonds Diversifié Zen » dans l'annexe 10.

Selon son questionnaire MIF, le profil investisseur de votre client est « prudent ».

C.6 Démontrer que la répartition actuelle sur son contrat d'assurance-vie LEAVIE est conforme à son profil.

Sous-dossier 2 : Fiscalité et donation

Le client a choisi de faire un rachat partiel de 40 000 € sur le contrat d'assurance-vie LEAVIE et un retrait de 100 000 € sur le livret bancaire ZENEPARGNE.

Vous présentez à votre client l'impact fiscal de la donation (**annexes 11 et 12**).

C.7 Calculer, à l'aide de l'annexe 11, l'impact fiscal (hors prélèvement sociaux) du rachat partiel de 40 000 € sur le contrat d'assurance-vie LEAVIE.

C.8 Calculer, à l'aide de l'annexe 12, les droits à payer à l'administration fiscale sur la donation de 140 000 € à sa fille.

ANNEXE 1 - Fiche clients M. et Mme ALIX

État civil	Monsieur	Madame
Nom	ALIX	ALIX
Nom de jeune fille		LEON
Prénoms	Léandre	Bertille
Date de naissance	03/10/1988	24/06/1990
Nationalité	Française	Française
Situation familiale	Mariés sous le régime de la communauté légale Trois enfants : Théophile (6 ans), Chloé (3 ans), Louise (1 an)	
Profession	Employé de mairie	Employée de mairie
Salaire imposable annuel	21 606 €	16 808 €
Allocations familiales	3 708 € par an	
Logement	Locataires	
Loyer	750 € par mois	

ÉQUIPEMENT BANCAIRE	Titulaire(s)	Solde	Observations
Compte à vue joint	M. ou Mme ALIX	- 700 €	Forfait avec deux cartes Visa Classic à débit immédiat, chéquier, banque à distance. Découvert autorisé de 300 €
Livret A	Léandre ALIX	2 300 €	
Livret A	Bertille ALIX	410 €	
Plan Epargne Logement	Bertille ALIX	3 465 €	Versement mensuel 45 €
Crédit immobilier	Néant		
Crédit à la consommation	Néant		
Assurances	Auto/MRH		

Autres informations : Inscription FCC/FICP : néant pour M. et Mme ALIX

ANNEXE 2 - Relevé de compte M et Mme ALIX (extrait)

Numéro de compte : 342654B

Date		Débit	Crédit	Solde
	<u>Solde créditeur au 25 avril</u>			+50,00
26 avril	Païement par carte Super U	95,90		-45,90
27 avril	Chèque 3421	731,50		
27 avril	Païement par carte bébé9	34,00		
27 avril	Païement par carte pharmacie	23,00		
27 avril	Païement par carte Super U	114,60		
27 avril	<i>Frais de rejet de prélèvement</i>	20,00		-969,00
28 avril	Virement salaire Léandre ALIX		1 800,50	
28 avril	Virement salaire Bertille ALIX		1 400,70	+2 232,20
29 avril	Chèque 3422	557,80		
29 avril	Prélèvement EDF	127,80		
30 avril	Retrait DAB	80,00		+1 466,60
30 avril	Chèque 3423	364,50		+1 102,10
	<u>Solde créditeur au 30 avril</u>			+1 102,10
Commissions d'intervention pour la période du 26 au 30 avril : 27,60 €				

ANNEXE 3 - Conditions tarifaires (extrait)**Frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :**

- paiement < 20 € : limité au montant de l'opération,
- paiement ≥ 20 € : 20,00 €.

Commission d'intervention : 6,90 € par opération**Taux d'intérêt pour un découvert autorisé : 12,00 %****Taux d'intérêt pour un découvert non autorisé ou dépassement de découvert autorisé : 17,00 %****Les dates de valeur correspondent aux dates d'opération.****Les agios sont calculés sur la base de 365 jours.**

ANNEXE 4 - Formule « Tous risques initial » ASSURMOI GRANIT ROSE ASSURANCES

L'assurance automobile, contrat assuré par **ASSURMOI (filiale d'assurances dommages de la Banque GRANIT ROSE ASSURANCES)**, a pour objet de couvrir la responsabilité civile liée à l'utilisation du véhicule assuré ainsi que les dommages subis par ce véhicule lorsque des garanties dommages sont souscrites.

Responsabilité civile	La responsabilité civile de votre contrat comprend : - la responsabilité civile obligatoire, sans franchise, - la défense pénale et recours, sans franchise.
Protection des personnes	la protection corporelle du conducteur, sans franchise et sans seuil d'intervention, jusqu'à 1 million d'euros.
Dommages aux biens	Les dommages aux biens de votre contrat comprennent : - le bris de glaces sans franchise, - les catastrophes naturelles, - les catastrophes technologiques, - les attentats, - l'incendie, la tempête, - le vol, le vandalisme, - les dommages accidentels, la grêle, - l'indemnisation+ : en cas de vol (véhicule non retrouvé dans les 30 jours) ou de perte totale du véhicule (véhicule cédé à ASSURMOI) ; indemnisation en valeur d'achat pour les véhicules de moins de 3 ans et en valeur à dire d'expert majorée de 50 % pour les véhicules de plus de 3 ans, avec un minimum d'indemnisation de 1 600 € (dans la limite de la valeur d'achat), - le contenu du véhicule (avec un plafond de 1 000 € maximum) : effets et bagages personnels, GPS amovible.
Assistance prévue dans votre contrat	- l'assistance aux personnes au-delà de 40 km du domicile habituel, - l'assistance aux véhicules dès 0 km du domicile habituel en cas de panne, d'accident, d'incendie de vol ou de tentative de vol ; d'erreur ou de panne de carburant, de crevaison ; en cas de perte, bris, enfermement ou de vol de clés, - un véhicule de location jusqu'à 10 jours en cas de panne, accident, incendie, tentative de vol, et jusqu'à 30 jours en cas de vol, - le SOS panne et second diagnostic en cas de panne.

ANNEXE 5 - Coefficient de réduction-majoration - CRM

Coefficient de réduction-majoration (ou bonus-malus) dans l'assurance automobile

Le coefficient de réduction-majoration (CRM) est un système de modulation de la prime d'assurance en fonction du comportement de l'assuré. Cette modulation intervient à chaque échéance annuelle, sur la base des sinistres impliquant la responsabilité de l'assuré. La prime de base est réduite en l'absence de sinistre et majorée lorsqu'il y a eu un ou plusieurs sinistres. En cas de changement d'assurance, vous conservez votre coefficient de réduction-majoration et l'assureur doit vous délivrer un relevé d'informations.

Bonus

Pour chaque année sans accident dans lequel une part de votre responsabilité a été retenue, vous bénéficiez d'une réduction de 5 % de votre coefficient de l'année précédente.

Malus

Pour chaque accident responsable, l'assuré subit une majoration de 25 % de son coefficient. Lorsque l'assuré est déclaré partiellement responsable de l'accident, la majoration est de 12,5 %.

Dans cette hypothèse, le coefficient reviendra à nouveau à 1 s'il n'a pas d'accident responsable pendant 2 ans.

ANNEXE 6 - Fiche clients M. et Mme DUBREUIL (extrait)

État civil	Monsieur	Madame
Nom	DUBREUIL	DUBREUIL
Nom de jeune fille		AUBRY
Prénoms	Christian	Nolwenn
Date de naissance	03/12/1990	24/04/1991
Nationalité	Française	Française
Situation familiale	Mariés sous le régime de la communauté légale Deux enfants : Constance (4 ans), Arthur (2 ans)	
Profession	Chargé de communication	Commerciale
Salaire imposable annuel	31 000 €	35 000 €

ÉQUIPEMENT	Titulaire(s)	Solde	Observations
Compte à vue joint	M. ou Mme DUBREUIL	+2 727,77 €	Forfait deux cartes Gold Mastercard à débit différé, assurance des moyens de paiement...
Livret A	Christian DUBREUIL	5 000,00 €	
Livret A	Nolwenn DUBREUIL	7 000,00 €	
Livret LDDS	Nolwenn DUBREUIL	4 760,00 €	
Plan Épargne Logement	Nolwenn DUBREUIL	31 700,00 €	Souscription : 15/01/2019 Versement mensuel : 45 €
Assurance-vie	Christian DUBREUIL	5 225,00 €	Versement mensuel : 100 €
Assurance-vie	Nolwenn DUBREUIL	5 225,00 €	Versement mensuel : 100 €
Crédit en cours	M. et Mme DUBREUIL	Mensualité : 525,00 € Reste 36 mensualités	Crédit automobile

Scoring : A+ (risque très faible)

ANNEXE 7 - Conditions de prêt immobilier de la BANQUE GRANIT ROSE (BGR)

Date : Mai 2024

- taux débiteur fixe annuel hors assurance : 4,5 % sur 25 ans,
- taux d'assurance emprunteur : DIT (décès, invalidité, incapacité de travail) : 0,40 % du capital emprunté par tête,
- frais de dossier : 500 €,
- Société de Caution Mutuelle : commission de 2 % du capital emprunté.

Mensualités pour 10 000 € empruntés

Taux	25 ans
4,5 % hors assurance	55,583 2 €

Condition d'acceptation par la Banque Granit Rose (BGR)

- le taux d'endettement des emprunteurs de crédit immobilier sera limité à 35 % maximum, assurance emprunteur incluse.

Achat immobilier : pouvez-vous changer d'assurance emprunteur ?

Pouvez-vous choisir librement votre contrat d'assurance emprunteur ?

Oui ! La banque peut proposer un contrat avec un assureur partenaire, mais vous restez libre de vous adresser à l'assureur de votre choix.

Pouvez-vous résilier l'assurance d'un prêt immobilier en cours ?

Oui ! Le nouveau contrat d'assurance doit néanmoins respecter les garanties minimales (décès et invalidité par exemple) exigées par votre établissement bancaire.

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance :

- depuis le 1^{er} juin 2022 : tous les emprunteurs souscrivant un contrat d'assurance de prêt immobilier peuvent en changer à tout moment,
- depuis le 1^{er} septembre 2022 : tous les emprunteurs ayant un contrat en cours pourront également changer à tout moment leur assurance emprunteur, sans attendre leur première année de contrat comme c'était le cas auparavant.

Le formalisme de la lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) n'est plus exigé : la résiliation peut désormais se faire par tout moyen (courrier simple, email, espace client).

La banque dispose d'un délai de 10 jours pour répondre à votre demande de substitution de contrat d'assurance emprunteur. Elle conserve la faculté d'y opposer un refus. Ce dernier doit être communiqué et justifié par un motif légitime, par exemple la non-équivalence des garanties entre les deux contrats.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/immobilier-assurance-emprunteur>

Assurance emprunteur : questionnaire de santé, quand est-ce obligatoire ?

Depuis le 1^{er} juin 2022, vous n'avez plus à remplir de questionnaire sur votre état de santé :

- si la part assurée par personne est inférieure ou égale à 200 000 euros,
- et si le remboursement total de votre prêt est prévu avant vos 60 ans.

Cette évolution permet à des emprunteurs considérés à risque pour raisons de santé de ne plus supporter de surprimes ou d'exclusions de garanties.

Le questionnaire de santé reste toutefois obligatoire pour tous les crédits supérieurs à 200 000 euros ou pour des emprunteurs qui auront plus de 60 ans à la fin du remboursement du prêt.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/assurance-emprunteur-questionnaire-sante-quand-est-ce-obligatoire>

ANNEXE 9 - Équipement bancaire de M. GEDEON

Compte	Type : individuel Autorisation de découvert : oui, 1 000 € Solde : +4 500 €
Services	Carte Visa Premier Chéquier : oui Assurance moyens de paiement : oui Espace client : oui
Épargne bancaire	
LDDS Livret A Livret bancaire « ZENEPARGNE » PEL (ouvert le 12 février 2017)	Solde : 10 500 € Solde : 21 500 € Solde : 118 000 € (taux de 0,10 %) Solde : 54 560,98 € (versement mensuel de 100 €)
Épargne non bancaire	
Assurance-vie LEAVIE	Solde au 30/03/2024 : 99 845,20 € Date d'ouverture : 02/01/2011
Assurance-vie ALTAVIE	Solde au 30/03/2024 : 178 450 € Date d'ouverture : 14/12/2019
Engagements-crédits	
	néant

ANNEXE 10 - Relevé de situation assurance-vie au 31/03/2024 (extrait)

ASSURVIE
GRANIT ROSE ASSURANCES

Paris, le 19/04/2024

Contrat LEAVIE
N° 12378RET
Date de souscription : le 2 janvier 2011

Monsieur Anatole GEDEON
3, rue de la forge
22000 PLOUMANACH

Relevé de situation arrêté au 31/03/2024

	Nombre d'unités de compte	Valeur de l'unité de compte en €	Épargne constituée en €	Proportion d'épargne
Fonds Actions Internationales Optimum	30,59	228,478 6	...	7 %
Fonds Diversifié Zen	22,74	263,443 8	...	6 %
Fonds euros			86 865,32 €	87 %
Épargne totale constituée (valeur de rachat)			99 845,20 €	100 %

Ce relevé est établi sur la base des dernières valeurs liquidatives connues à la date d'arrêté du relevé, arrondies à deux décimales, de chaque unité de compte (UC).

Pour information	Sommes
Cumul des versements effectués depuis l'origine	89 500,00 €
Cumul des rachats bruts effectués depuis l'origine	0,00 €

ANNEXE 11 - Fiscalité des rachats en assurance-vie

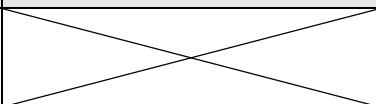
En cas de rachat partiel ou total, seule la plus-value est soumise à l'impôt sur le revenu.

Pour un rachat total, les revenus sont déterminés par la différence entre la valeur de l'épargne acquise et les versements effectués.

Pour un rachat partiel, les revenus sont déterminés par la proportion entre les versements et le capital obtenu. Cela se calcule par la formule suivante :

$$\text{Plus-Value} = \text{Rachat Partiel} - (\text{Primes versées} \times \text{Rachat partiel}) / \text{Valeur de rachat total}$$

Fiscalité des produits de l'assurance-vie

Primes versées	Avant le 26/09/2017	Depuis le 27/09/2017	
Option fiscale	Prélèvement forfaitaire ou déclaration à l'IR Choix à exprimer dans la déclaration de revenus		
< 8 ans		PFU : 30 % (dont PS : 17,20 %)	
≥ 8 ans	Impôt = 7,50 % après application d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple avec imposition commune, et application des PS 17,20 %	Total des primes nettes < 150 000 € <i>par personne</i> Impôt = 7,50 % après application d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple avec imposition commune, et application des PS 17,20 %	Total des primes nettes > 150 000 € <i>par personne</i> Impôt = 12,8 % après application d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple avec imposition commune, et application des PS 17,20 %

Signification des sigles :

- PS : Prélèvements Sociaux,
- PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique,
- IR : Impôt sur le Revenu.

ANNEXE 12 - Dispositions fiscales relatives aux donations

1- Exonération de certains dons familiaux de sommes d'argent (art 790 G du CGI)

Conditions d'application

L'exonération est soumise au respect des conditions suivantes :

- le donateur doit, au jour de la transmission, être âgé de moins de 80 ans,
- le bénéficiaire doit être majeur, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans, au jour de la transmission (ou avoir fait l'objet d'une mesure d'émancipation).

Les dons de sommes d'argent doivent être effectués en pleine propriété :

- aux enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants,
- ou, à défaut de descendance, aux neveux et nièces,
- ou, en cas de décès des neveux et nièces, par représentation, à des petits-neveux ou des petites-nièces.

Montant des exonérations

L'exonération est accordée dans la limite de 31 865 € tous les quinze ans.

Ces dons peuvent être effectués par chèque, par virement, par mandat ou par remise d'espèces.

Chaque enfant peut ainsi recevoir, en exonération de droits, jusqu'à 31 865 € de chacun de ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents.

À noter : cette exonération peut se cumuler avec les abattements personnels accordés en fonction du lien de parenté.

2- Abattement applicable aux donations aux enfants

Au-delà du dispositif spécifique d'exonération des dons de sommes d'argent à hauteur de 31 865 €, les donations à un enfant portant sur des biens meubles, immeubles, des titres ou des valeurs mobilières, ainsi que des sommes d'argent au-delà de 31 865 €, bénéficient d'un abattement de 100 000 €.

3- Tarifs des droits de donation en ligne directe

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
moins de 8 072 €	5 %
entre 8 072 € et 12 109 €	10 %
entre 12 109 € et 15 932 €	15 %
entre 15 932 € et 552 324 €	20 %
entre 552 324 et 902 838 €	30 %
entre 902 838 € et 1 805 677 €	40 %
supérieure à 1 805 677 €	45 %